



HÔPITAL FONDATION
Adolphe de ROTHSCHILD
LA RÉFÉRENCE TÊTE ET COU

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE SERVICES
RELATIF A L'ORGANISATION COMPLETE DU CONGRES EUNOS 2028
(PROFESSIONAL CONGRESS ORGANIZER – PCO)."**

Marché à procédure adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 14 août 2026 12h

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, afin d'être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'acheteur aux éventuelles questions posées par d'autres opérateurs économiques.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la sélection d'un prestataire spécialisé dans l'organisation de congrès scientifiques et médicaux internationaux, agissant en qualité de « Professional Congress Organizer » (PCO), chargé d'assurer l'organisation complète du congrès EUNOS 2028 (European Neuro-Ophthalmological Society), dont l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild est l'organisateur local.

EUNOS constitue le congrès européen de référence dans le domaine de la neuro-ophtalmologie. L'édition 2028 se tiendra à Paris et réunira un public international composé notamment de médecins, chercheurs, professionnels de santé, industriels et représentants des sociétés savantes concernées.

Le titulaire assurera l'ensemble des prestations nécessaires à la préparation, à l'organisation, au déroulement et à la clôture du congrès.

À ce titre, les prestations comprennent notamment :

- l'assistance stratégique et opérationnelle au comité d'organisation ;
- la gestion du secrétariat scientifique ;
- la gestion des appels à communications, abstracts, posters et communications orales ;
- la gestion des inscriptions ;
- la gestion des intervenants et invités ;
- la gestion des partenaires institutionnels ;
- la commercialisation et la gestion des espaces d'exposition ;
- la gestion des partenaires industriels et sponsors ;
- la création, l'administration et la maintenance du site internet du congrès ;
- la mise en œuvre des outils numériques nécessaires à l'organisation du congrès ;
- la communication et la promotion du congrès ;
- la gestion logistique globale de l'évènement ;
- la coordination de l'ensemble des prestataires ;
- le suivi budgétaire et financier ;
- la présence sur site pendant toute la durée du congrès ;
- la clôture administrative, opérationnelle et financière de l'évènement.

Le titulaire exercera une mission de pilotage global du projet et constituera l'interlocuteur privilégié de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild pour l'ensemble des aspects opérationnels de l'organisation du congrès.

1.2 Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti.

Les prestations attendues présentent en effet un caractère fortement intégré et interdépendant nécessitant un pilotage unique afin de garantir :

- la cohérence globale du projet ;
- la maîtrise des délais ;
- la maîtrise budgétaire ;
- la bonne coordination des différents intervenants ;
- la qualité de l'expérience proposée aux participants, partenaires et exposants.

L'allotissement serait susceptible de rendre techniquement plus difficile l'exécution des prestations et de compromettre la bonne organisation de l'évènement.

1.3 Lieu d'exécution

Les prestations seront exécutées :

- dans les locaux du titulaire ;
- dans les locaux de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild ;
- sur le site retenu pour l'organisation du congrès ;
- en tout autre lieu nécessaire à la bonne exécution du marché.

1.4 Désignation de l'acheteur

L'acheteur est désigné comme suit :

Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild
(Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild)

Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif

25 rue Manin
75019 PARIS

Représenté par son Directeur Général,
M. Julien GOTTMANN

Contact administratif :
Services économiques & logistiques M. Frédéric CARPENTIER

Contact technique :
Direction de la communication et du fundraising Mme Sophie BOINET
Comité d'Organisation EUNOS 2028

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Procédure de passation du marché

La consultation est engagée selon une procédure adaptée conformément aux règles internes applicables à l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard des critères définis au présent règlement de la consultation.

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la procédure.

2.2 Forme du marché

Le marché prendra la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire.

Le prix proposé par le titulaire couvrira l'ensemble des prestations décrites dans le CCTP.

Le titulaire assurera un suivi régulier de l'exécution budgétaire du congrès.

Le budget global prévisionnel de l'évènement est estimé entre 600 000 et 800 000 € HT.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la maîtrise financière du projet et à l'atteinte de son équilibre économique.

2.3 Nomenclature communautaire

CPV principal :

79952000-2

Services d'organisation d'évènements

CPV complémentaire :

79950000-8

Services d'organisation d'expositions, foires et congrès

2.4 Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification.

Il couvrira l'ensemble de la période de préparation, de réalisation et de clôture du congrès.

Sa durée prévisionnelle est estimée à trente (30) mois.

Le marché prendra fin à l'issue de la validation par l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild du rapport de clôture administrative et financière du congrès.

2.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

3.1 Composition

Le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Toute annexe technique ou informative communiquée par l'acheteur.

3.2 Conditions de retrait

Le dossier de consultation est mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sous forme dématérialisée.

Les candidats peuvent télécharger le DCE sur le profil acheteur de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild.

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'identifier lors du téléchargement afin d'être informés des éventuelles modifications apportées au dossier de consultation ainsi que des réponses apportées aux questions posées pendant la consultation.

3.3 Modifications du DCE

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild se réserve le droit d'apporter au dossier de consultation des modifications de détail au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce titre.

Dans l'hypothèse d'un report de la date limite de remise des offres, ce délai sera apprécié au regard de la nouvelle date de remise des offres.

Seuls les opérateurs économiques identifiés sur la plateforme seront destinataires des éventuelles modifications et précisions apportées au DCE.

ARTICLE 4 – CONSTITUTION DES OFFRES

4.1.1 Liste des pièces à fournir

En complément des pièces administratives habituelles, les candidats devront produire :

- une présentation détaillée de leur société ;
- leur chiffre d'affaires global des trois derniers exercices ;
- leur chiffre d'affaires relatif à l'activité d'organisation de congrès ;
- leurs effectifs permanents ;
- leurs moyens techniques ;
- une liste de références comparables.

Le candidat devra justifier avoir organisé, au cours des cinq dernières années, au minimum trois congrès scientifiques ou médicaux internationaux réunissant chacun plus de 400 participants.

4.2 Pièces relatives à l'offre

L'offre comprendra obligatoirement :

1. L'Acte d'Engagement complété et signé ;
2. Les CCP signés ;
3. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ;
4. Le mémoire technique.

Le mémoire technique devra impérativement respecter le plan suivant :

I. Compréhension du projet EUNOS 2028

- compréhension des enjeux ;
- analyse des besoins ;

- méthodologie générale.

II. Organisation du projet

- gouvernance proposée ;
- modalités d'interaction avec l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild ;
- modalités d'interaction avec EUNOS ;
- modalités d'interaction avec le Pr Dan Miléa, responsable scientifique du congrès ;
- modalités d'interaction avec les partenaires institutionnels et industriels ;
- organisation proposée ;
- calendrier prévisionnel.

III. Équipe dédiée

- organigramme projet ;
- CV des intervenants ;
- disponibilité des équipes.

IV. Gestion scientifique

- abstracts ;
- communications ;
- intervenants ;
- comité scientifique.

V. Gestion des participants

- inscriptions ;
- accueil ;
- hébergement ;
- déplacements.

VI. Gestion des sponsors et exposants

- stratégie de commercialisation ;
- gestion contractuelle ;
- suivi opérationnel.

VII. Communication et marketing

- stratégie de promotion ;
- communication digitale ;
- réseaux professionnels.

VIII. Gestion financière

- méthodologie budgétaire ;

- tableaux de bord ;
- suivi de l'équilibre économique.

IX. Démarche RSE

- réduction de l'empreinte environnementale ;
- achats responsables ;
- inclusion.

X. Gestion des risques

- identification des risques ;
- plan de continuité ;
- gestion des situations dégradées.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

5.1 Date limite de remise des plis

La date limite de remise des offres est fixée à la date indiquée en page de garde du présent règlement de consultation.

Toute offre remise après cette échéance sera déclarée irrecevable.

5.2 Modalités de transmission par voie électronique

Les offres devront être transmises exclusivement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de l'établissement.

5.2.1 Documents électroniques acceptés

Les formats de fichiers acceptés sont notamment :

- PDF ;
- DOC/DOCX ;
- XLS/XLSX ;
- PPT/PPTX.

Les candidats veilleront à limiter la taille des fichiers transmis et à nommer les documents de manière explicite.

5.2.2 Présentation des offres

Les candidats transmettront un pli unique comprenant l'ensemble des documents de candidature et d'offre exigés par le présent règlement de consultation.

Dans l'hypothèse où plusieurs offres seraient déposées par un même candidat, seule la dernière offre déposée avant la date limite de remise des offres sera analysée.

5.2.3 Signature des documents

La signature électronique des documents de l'offre n'est pas exigée au stade du dépôt des offres.

Elle pourra être demandée au candidat retenu préalablement à la notification du marché.

5.2.4 Copie de sauvegarde

Conformément à la réglementation applicable, les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

5.2.5 Virus

Les candidats sont invités à procéder à une vérification antivirus préalable de l'ensemble des fichiers transmis.

Tout fichier infecté pourra être considéré comme non reçu.

ARTICLE 6 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET NÉGOCIATION

6.1 Critères d'attribution

Après analyse des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats, les offres seront analysées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	50 %
Prix des prestations	50 %

Sous-critères de la valeur technique

Sous-critère	Pondération
Compréhension des enjeux et méthodologie	5 %
Organisation du projet	10 %
Qualité de l'équipe dédiée	10 %
Gestion des sponsors et exposants	10 %
Gestion scientifique	5 %
Gestion financière et maîtrise budgétaire	5 %
Gestion des risques	5 %

Une attention particulière sera portée à la capacité du candidat à identifier et mobiliser non seulement les partenaires industriels traditionnels du secteur, mais également des partenaires innovants issus notamment des domaines des technologies médicales, du numérique, de l'intelligence artificielle, des biotechnologies et des start-ups de santé.

Les offres seront notées sur 100 points.

L'offre obtenant la note globale la plus élevée sera considérée comme économiquement la plus avantageuse.

6.2 Négociation

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

Toutefois, il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les candidats sont donc invités à remettre d'emblée leur meilleure offre technique et financière.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements relative à la présente consultation devra être formulée exclusivement par l'intermédiaire du profil acheteur.

Les demandes devront parvenir au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild communiquera les réponses aux candidats au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

8.1 Obligation de confidentialité du candidat

Les informations communiquées par l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild dans le cadre de la présente consultation présentent un caractère confidentiel.

Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers ni à les utiliser à d'autres fins que l'élaboration de leur offre.

8.2 Obligation de confidentialité de l'acheteur

L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild s'engage à préserver la confidentialité des informations communiquées par les candidats dans le cadre de la présente consultation.

Les données personnelles éventuellement collectées feront l'objet d'un traitement conforme aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la législation française applicable.

ARTICLE 9 – CALENDRIER PREVISIONNEL ET FIN DE LA PROCÉDURE

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

- Publication de la consultation : 09/07/2026 ;
- Date limite de remise des questions : 07/08/2026 à 12h00 ;
- Date limite de remise des offres : 14/08/2026 à 12h00 ;
- Analyse des offres : fin août 2026 ;
- Attribution prévisionnelle : début septembre 2026 ;
- Notification prévisionnelle du marché : début septembre 2026 ;
- Réunion de lancement : septembre 2026.

Ce calendrier est communiqué à titre indicatif. L'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild se réserve la possibilité de le modifier en fonction des nécessités de la procédure.

À tout moment de la procédure, l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild se réserve la possibilité de déclarer la procédure sans suite ou infructueuse.

L'établissement se réserve également la possibilité de procéder à une mise au point du marché avec le candidat retenu avant sa signature, sous réserve que cette mise au point ne modifie pas les caractéristiques substantielles du marché ou de l'offre.

Le candidat retenu devra, avant notification du marché, produire les attestations fiscales et sociales requises ainsi que l'ensemble des documents justifiant de sa capacité à contracter.

À défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, l'offre pourra être rejetée et l'acheteur pourra solliciter le candidat classé immédiatement après.

ARTICLE 10 – INSTANCE CHARGÉE DES VOIES DE RECOURS

Tribunal Judiciaire de Paris

Parvis du Tribunal de Paris

75859 PARIS CEDEX 17

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont celles prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.